

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE RACINE



Sont présents : M. François Boissonneault, maire  
M. Claude Baillargeon, conseiller  
M. Christian Beaudry, conseiller  
M. Michel Brien, conseiller  
M. Réjean Boutin, conseiller  
M. Adrien Steudler, conseiller

Est absent : M. Robert Chabot, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 septembre 2014 à 19 h, à la salle du conseil située au 136, Route 222, à Racine.**

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES :**

La séance ordinaire est ouverte à 19 h par M. François Boissonneault, maire de Racine.

Mme Mélisa Camiré, Directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

**2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2014;

**4 PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :**

**5 ADMINISTRATION :**

5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 27 août 2014;

**6 CORRESPONDANCE :**

6.1 Liste des correspondances;

**7 RÈGLEMENT :**

7.1 Adoption du règlement 247-08-2014 modifiant le règlement 236-11-2013 quant aux lieux d'affichage des avis publics et de tenue des séances du conseil;

**8 RÉOLUTIONS :**

8.1 Engagement d'une firme comptable externe pour l'exercice financier 2014;

8.2 Motion de remerciements – René Parent;

8.3 Inauguration des nouveaux bureaux de la municipalité;

8.4 Prolongation de l'embauche temporaire de l'inspecteur adjoint au service d'inspection et de l'environnement;

8.5 Appui au projet de modifications au règlement Q-2, r.22;

8.6 Demande de la Fabrique Ste-Famille, secteur Racine – modification du raccordement de 2 sentinelles et de la pompe du petit bassin;

8.7 Lac Miller et Lac Brais – conteneurs à déchets;

8.8 Mutuelle des municipalités du Québec – déménagement de l'hôtel de ville;

8.9 Projet pilote Le Vagabond;

8.10 Ouverture du poste d'inspecteur des travaux publics;

**9 QUESTIONS DIVERSES :**

**10 DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS  
(30 minutes maximum) :**

**11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

2014-09-170

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par Madame la Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le projet d'ordre du jour soit accepté tel que lu, en ajoutant le point suivant :

**9.1 Demande – gratuité du droit de retrait — compteurs intelligents d'Hydro-Québec;**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**

2014-09-171

**3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2014**

ATTENDU QUE tout un chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance du conseil municipal tenue le 11 août 2014.

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du 11 août 2014, et que le procès-verbal de la séance soit et il est accepté tel que rédigé.

**4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS  
(30 minutes maximum) :**

La période de questions débute à 19 h 05 et se termine à 19 h 06.

Le sujet de lampadaire restant allumé le jour, au chemin Desmarais, a été discuté.

**5. ADMINISTRATION :**

2014-09-172

**5.1. Adoption de la liste des comptes à payer au 27 août 2014**

Il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la liste de comptes à payer au montant de cent quatre-vingt-quatre mille cent quatre dollars et deux cents (184 104,02 \$), couvrant la période du 6 au 27 août 2014, soit adoptée.

**6. CORRESPONDANCE :**

**6.1. Liste des correspondances**

La liste des correspondances reçues au mois d'août est remise aux membres du conseil.

## 7. RÈGLEMENT :

2014-09-173

### 7.1. Adoption du règlement 247-08-2014 modifiant le règlement 236-11-2013 quant aux lieux d'affichage des avis publics et de tenue des séances du conseil;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 août 2014 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le règlement no 236-11-2013;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à la majorité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 247-08-2014 modifiant le règlement 236-11-2013 quant aux lieux d'affichage des avis publics et de tenue des séances du conseil.

## 8. RÉSOLUTIONS :

2014-09-174

### 8.1. Engagement d'une firme comptable externe pour l'exercice financier 2014

Il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer la firme Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateurs municipaux de la municipalité de Racine pour l'exercice financier 2014.

2014-09-175

### 8.2. Motion de remerciements – René Parent

CONSIDÉRANT QUE M. René Parent a offert son expertise à titre gracieux pour le réaménagement de l'hôtel de ville au 145, route 222;

CONSIDÉRANT QUE M. Parent bénéficie d'une grande expérience dans la réalisation de mandat semblable;

CONSIDÉRANT QUE M. Parent a effectué la prise de relevé et l'élaboration des plans d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE M. Parent a aidé aux choix des matériaux, couleurs, ameublement et à l'installation de ceux-ci;

Il est proposé par M. Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'une mention de remerciements est formulée à l'égard de M. René Parent pour avoir donné bénévolement de son temps dans le réaménagement de l'hôtel de ville. Merci à M. Parent.

### 8.3. Inauguration des nouveaux bureaux de la municipalité

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

#### **8.4. Prolongation de l'embauche temporaire de l'inspecteur adjoint au service d'inspection et de l'environnement**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

#### **8.5. Appui au projet de modifications au règlement Q-2, r.22**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

2014-09-176

#### **8.6. Demande de la Fabrique Ste-Famille, secteur Racine – modification du raccordement de 2 sentinelles et de la pompe du petit bassin**

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Ste-Famille, secteur Racine a constaté que l'électricité des deux sentinelles et la pompe du petit bassin du parc municipal « Thérèse-Ferland » sont facturés à la Fabrique;

CONSIDÉRANT QUE ce parc est de responsabilité municipale;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2013-12-283 mentionnait que la municipalité prenne les moyens nécessaires pour faire corriger la situation et faire en sorte que ce soit la municipalité qui défraie les coûts d'électricité pour l'éclairage et la pompe du parc « Thérèse-Ferland »;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de ladite résolution il a été discuté avec la Fabrique Ste-Famille que le coût de cet éclairage s'élevait à 1,50 \$ par jour plus les taxes, soit 547.50 \$ plus les taxes.

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Racine, paie, d'année en année à la Fabrique Ste-Famille, secteur Racine la somme de cinq cent quarante-sept dollars et cinquante cents (547,50 \$) plus les taxes, en dédommagement des frais d'électricité de l'éclairage et la pompe du parc « Thérèse-Ferland ».

2014-09-177

#### **8.7. Lac Miller et Lac Brais – conteneurs à déchets**

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes reçues à la municipalité de Racine quant aux conteneurs à déchets des Lacs Miller et Brais qui débordent ou des odeurs;

CONSIDÉRANT QU' avant 1990, les conteneurs à déchets avaient été mis en place afin d'accommoder les résidents « saisonniers »;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs avis ont été envoyés aux résidents de ces secteurs leur rappelant que les conteneurs étaient à l'usage des résidents « saisonniers » seulement;

CONSIDÉRANT QUE depuis plus de 20 ans, la situation a changée;

À ces causes, il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Racine fasse retirer les conteneurs à déchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015;

Qu'une lettre soit transmise aux citoyens des secteurs visés les avisant que les conteneurs seront retirés après le 31 décembre 2014 et qu'ils auront jusqu'à la fin de l'année 2014 pour acquérir un bac roulant afin de disposer de leurs ordures de porte à porte.

2014-09-178

### **8.8. Mutuelle des municipalités du Québec – déménagement de l’hôtel de ville**

CONSIDÉRANT le déménagement des locaux de la municipalité au 145, route 222;

CONSIDÉRANT QU’ il y a lieu de diminuer la protection d’assurance pour le 348, rue de l’Église;

À ces causes, il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que les modifications suivantes soient apportées à la protection d’assurance :

- Le bâtiment sera vacant en date du 3 septembre;
- La protection de la Formule Étendue sera retirée et remplacée par une formule à Risque Désigné;
- La franchise sera augmentée pour lire 25 000 \$;
- La règle proportionnelle sera retirée;
- La valeur à neuf sera retirée;
- Les extensions de garanties ne seront pas applicables pour cet emplacement;
- La limite d’assurance sera seulement de 50 000 \$.

### **8.9. Projet pilote Le Vagabond**

Ce point est retiré de l’ordre du jour.

2014-09-179

### **8.10. Ouverture du poste d’inspecteur des travaux publics**

CONSIDÉRANT la démission de l’inspecteur des travaux publics, Stéphane Beauchemin;

CONSIDÉRANT la rupture définitive du contrat de travail au 2 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QU’ il y a lieu de procéder à l’embauche d’un candidat pour combler ce poste;

À ces causes, il est proposé par M. Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que la municipalité procède à l’affichage du poste d’inspecteur des travaux publics.

## **9. QUESTIONS DIVERSES :**

2014-09-180

### **9.1 Demande – gratuité du droit de retrait — compteurs intelligents d’Hydro-Québec;**

CONSIDÉRANT QUE l’installation des compteurs de nouvelle génération, dits « compteurs intelligents », qu’Hydro-Québec veut imposer à tous ses abonnés, sans avoir demandé leur avis ni obtenu leur assentiment, constitue une grave atteinte à leur liberté de choix;

Il est proposé par M. Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’appuyer la résolution adoptée à l’unanimité par l’Assemblée nationale du Québec demandant à Hydro-Québec d’évaluer d’autres options afin de ne pas pénaliser financièrement les clients qui ne veulent pas de compteur intelligent et leur offrir le choix d’un autre type de compteur sans leur imposer des frais. Les frais annuels demeureront.

**10. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum)**

La période de questions débute à 19 h 33 et se termine à 19 h 35.

Les sujets de l'enlèvement des bouées au Lac Brompton et de la raison de la démission de l'inspecteur des travaux publics ont été discutés.

2014-09-181

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant

M. le conseiller Michel Brien propose la levée de la séance à 19 h 36.

---

M. François Boissonneault  
Maire

---

Mme Mélisa Camiré  
Directrice générale et secrétaire-trésorière